

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-PAUL-LA-COSTE

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021**

Personnes présentes : Adrien Chapon, Edith Glardon, Christian Foulc, Nathalie Pichon, Jean-Pierre Marca, Philippe Boulze, Frédéric Sylvain, Tristan Breem.

Personnes absentes : Muriel Roudil (procuration donnée à Nathalie Pichon) - Pristina Séguier, Bastien Roquier (procuration donnée à Christian FOULC).

Secrétaire de Séance : Edith Glardon

ORDRE DU JOUR du CONSEIL

- 1 - Vote et approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal
- 2 - Délibération du Rapport du Prix et de la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) de l'exercice 2019.
- 3 - Délibération sur la convention d'Autorisation du Droit des Sols (ADS)
- 4 - Délibération sur les frais de mission des élus
- 5 – Délibération instaurant le Droit de Préemption Urbain sur la Commune
- 6 – Délibération sur l'annulation partielle des loyers des « Terrasses de Saint Paul »
- 7 – Délibération autorisant le Maire à demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DDTR) et autorisant ce dernier à signer tous les documents s'y rapportant.
- 8 – Délibération sur la modification du RIFSEEP
- 9 - Questions diverses

« PRE CONSEIL » :

- Compte rendu de la commission « définition d'une politique sociale et culturelle pour la Vallée du Galeizon » du 25 mars 2021 à Biosphéra (Cendras)

Dans le cadre de l'implication de la municipalité dans l'écriture du Projet Social du Centre Social et Culturel de Cendras (voir compte rendu du 18/12/2020), quatre commissions ont été créées, dont la

Commission « définition d'une politique sociale et culturelle pour la Vallée du Galeizon » réunissant les élus de la vallée.

Etaient présents :

- Les maires de Soustelle, Lamelouze, Cendras (et sa 1^{ère} Adjointe), Saint-Paul-la-Coste (et sa 1^{ère} Adjointe) ;
- le Président et la directrice du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles ;
- la Présidente et la directrice du Centre socio culturel de Cendras.

Ouverture de la réunion par Adrien CHAPON, maire de Saint-Paul-la-Coste :

Le nouveau « projet social » serait de « fabriquer » un outil intercommunal pour la Vallée du Galeizon ; le Centre Socioculturel Lucie Aubrac de Cendras est un outil qui pourrait s'ouvrir davantage encore aux habitants des villages de la vallée. La mairie de Saint Paul La Coste souhaite contribuer à ce projet intercommunal, car il permet des « effets de levier » pour la politique sociale et culturelle du village, produisant à terme des « retours sur investissement » aux contributions apportées, qu'elles soient humaines, administratives et financières.

Le projet social est un véritable projet politique qui concerne la Vallée, et pas seulement chaque village.

Après un temps d'échanges, plusieurs axes de développement ont été suggérés :

- moyens de communication à développer entre les acteurs (associations - particuliers – SHVC-Centre Lucie Aubrac - municipalités...) d'une part et entre les acteurs et la population d'autre part ;
- manifestations culturelles et festives ;
- passage de l'Agenda 21 à l'Agenda 30 : soutien à la relocalisation de l'alimentation ;
- plaquette de présentation des producteurs locaux et de leurs productions ;
- projet d'Inclusion Numérique ;
- séances de cinéma en plein air ;
-

Pour poursuivre le travail de cette commission, il est proposé par ailleurs :

- d'inviter la Conseillère Départementale du canton, Mme Fardoux-Jouve à la prochaine réunion ;
- que Véronique LARCHE (centre social) et Emilie BRES (Syndicat des Htes Vallées Cévenoles) participent aux réunions des conseils municipaux des villages pour discuter avec les élus d'un futur projet social intercommunal à l'échelle de la Vallée du Galeizon ;
- d'inviter également les élus de Saint-Martin-de-Boubaux et de les associer à cette commission.

Fin du « PRE CONSEIL ».

Monsieur le maire ouvre la séance du Conseil à 21h

DELIBERATIONS :

1 - Vote et approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de séance du 12/02/2021 est soumis aux membres du conseil, présents ce jour qui l'approuvent et le votent à l'unanimité.

2 - Délibération du Rapport du Prix et de la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) de l'exercice 2019.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur rapport et notamment

- sur les indicateurs techniques : points de prélèvement, nombre d'habitants, volumes d'eau distribués
- sur les indicateurs financiers : prix de l'eau, modalités de tarification, encours de la dette, montant des travaux réalisés.

Le conseil adopte à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public

Remarque : la compétence « eau » a été transférée à la REAAL le 01/01/2021 (convention en cours). En 2020, la Commune n'aura plus à réaliser ce rapport.

3 - Délibération sur la convention d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) d'Alès Agglomération.

La commune est adhérente au service commun ADS depuis 2015. La convention d'adhésion se termine le 31/12/2020 :

- au vu de la nécessité de se préparer à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme imposée par la Loi à partir du 1^{er} janvier 2022, il est indispensable de mettre en place les procédures et toutes les évolutions qui vont s'imposer à la réussite de cette démarche ;
- ne connaissant pas à ce jour, les changements et les impacts que cette dématérialisation va avoir sur l'organisation du service ADS, il convient de renouveler dans les mêmes termes pour une année supplémentaire, la convention d'adhésion initiale.

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au service commun ADS Alès Agglomération pour une année supplémentaire et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation de la convention.

4 - Délibération sur les frais de mission des élus :

Cette délibération n'a pas été prise, considérant que le Budget Primitif, incluant une ligne de crédits affectés aux frais éventuels de mission des élus, ferait l'objet d'un vote.

5 – Délibération instaurant le Droit de Prémption Urbain sur la Commune

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple (ou renforcé), sur les secteurs du territoire communal lui permettant de mener à bien sa politique foncière,

Le conseil décide à l'unanimité d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U (UA, UC) et I AUc du PLU (Plan Local d'Urbanisation) approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21/02/2008.

Le conseil décide à l'unanimité de déléguer au Maire, pour la durée du présent mandat, la charge d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

6 – Délibération sur l'annulation partielle des loyers des « Terrasses de Saint Paul »

Le Conseil décide à l'unanimité de supprimer le loyer du restaurant « Les Terrasses de Saint Paul » et de l'annexe, à compter du mois de novembre 2020, et ce jusqu'à la fin des mesures sanitaires.

7 – Délibération autorisant le Maire à demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DDETR) et autorisant ce dernier à signer tous les documents s'y rapportant.

Concernant le projet de mise en sécurité du cheminement piéton entre le site du cimetière et le quartier de l'église, Monsieur le Maire :

- précise que l'ensemble des dispositions du projet impliquant une dépense globale prévisionnelle hors taxes estimées à 183 797.05 € HT, doit être approuvé par le Conseil Municipal ;
- propose au conseil municipal de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 en vue du financement de l'opération, sachant que la part complémentaire qui incombe à la commune fera l'objet, dans le budget primitif 2021 (section investissement), d'inscriptions budgétaires correspondantes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette décision

8 – Délibération sur la modification du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Suite à la nomination de Céline GARNIER , au grade de rédacteur titulaire sur un emploi à temps non complet (16h hebdomadaires) en qualité d'agent intercommunal affilié à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération instaurant le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel concernant les agents titulaires de la mairie de Saint-Paul-la-Coste.

Le Conseil décide à l'unanimité d'instaurer la prime RIFSEEP, dit que cette prime se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, prévoit d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

9- Question diverses.

M Frédéric Silvain émet le souhait de voir rouvrir le bureau de vote de Mandajors. Cette proposition sera étudiée et abordée lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Pour nous, Mairie de la commune de Saint-Paul-la-Coste

Pour être affiché le 02/04/2021 à la porte de la Mairie conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

A Saint-Paul-la-Coste le 02/04/2021

